

106/308-

No



MAIRIE DE LILLE

1

Objet du Dossier...

Conseil d'Administration de l'École de Plain

au Pôvre Verhaeghe

ARCHIVES MUNICIPALES
106
29

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ECOLE
DE PLEIN AIR

ARCHIVES MUNICIPALES
Mairie de Lille

Procès Verbal de la réunion du 5 Février 1954

Les membres du Conseil d'Administration de l'Ecole de Plein Air, se sont réunis à l'Hôtel de Ville le vendredi 5 Février 1954 sous la présidence de M. le Professeur MINNE, Adjoint au Maire.

Etaient présents :

M. le Professeur MINNE, Adjoint au Maire,
Mme LEMPEREUR, Conseiller Municipal
M. DAUM, Inspecteur d'Académie,
M. ARNOULD, Inspecteur Primaire,
M. le Docteur ARQUELBOURG,
M. le Docteur POEZ,
M. GRANGEON, Secrétaire Général de la Mairie,
M. le Chef de la 4e Division.

Excusés : Me MARTINACHE, Adjoint au Maire.
M. SOURIAU, Recteur d'Académie.

M. le Professeur MINNE remercie les membres du Conseil d'avoir bien voulu accepter le mandat que, sur sa proposition, M. le Maire leur a confié, Ces propositions ont été faites, dit-il, selon sa méthode de rechercher à faire la liaison avec le passé.

Cette première réunion est à la fois une prise de contact et une étude de débrouillage de questions à résoudre pour la réouverture de l'école de plein air.

RECRUTEMENT. - M. le Professeur MINNE rappelle que l'Ecole de Plein Air a pour but de recevoir les enfants débiles mais exempts d'affection tuberculeuse ou de déficiences mentales ou caractérielles (Les premiers doivent être confiés aux préventoria, les seconds aux écoles et classes de perfectionnement). Ce sont en principe des enfants classés "à surveiller" par l'Inspection de l'Hygiène scolaire.

Le recrutement de la population scolaire de l'école de plein air pourrait se faire en deux temps.

/....

1er Temps - Sélection - Une première sélection serait effectuée par le service médical scolaire, dans les diverses catégories d'enfants (filles et garçons de 7 à 12 ans)

2ème Temps - Admission - Les enfants ainsi sélectionnés seraient alors visités par le médecin de l'école qui prononcerait les admissions définitives et en cas de surnombre, la sélection des sujets les plus justiciables de l'Ecole de Plein Air.

Bien entendu la radiation d'un enfant ne pourrait se faire que par le médecin de l'école mais après avis du médecin de l'Hygiène Scolaire.

MEDECIN DE L'ECOLE.- Le médecin de l'Ecole doit être à la fois, un pédiatre un diététicien et un orthopédiste pris dans le sens large du terme.

Le moniteur d'éducation Physique doit pouvoir être orienté par lui.

Mme LEMPEREUR demande quelle situation sera faite au médecin. Si l'indemnité qui lui sera versée est intéressante il serait bon de mettre le poste au concours, par contre, si elle est médiocre il sera difficile de trouver un médecin réunissant toutes les qualités souhaitables.

Le Conseil d'Administration émet un avis favorable pour un appel aux candidatures en vue d'un concours sur titres pour la nomination du médecin de l'Ecole.

ETABLISSEMENT de MENUS TYPES.-

Après un échange de vues et sur proposition de M. le Professeur MINNE, le Conseil est d'accord pour demander l'avis d'un diététicien qui fixerait la ration calorique moyenne des repas.

EMPLOI DU TEMPS.- L'emploi du temps de l'école de plein air doit pouvoir être établi entre le médecin et le directeur pédagogique.

M. DAUM, Inspecteur d'Académie se propose d'envoyer au service un emploi du temps type.

Le Conseil se prononce pour fixer, dès à présent, les vacances du jeudi et du dimanche comme pour les écoles primaires.

Le service est invité à demander, sur ce sujet tous renseignements utiles à l'Ecole de plein air de Roubaix.

PERSONNEL DE FONCTIONNEMENT.-

Le Conseil d'Administration prend acte des propositions du service, contenu dans le projet de budget, en ce qui concerne le personnel communal, se réservant de revoir la question lors d'une visite à faire à l'école.

Pour le personnel pédagogique, M. DAUM et M. ARNOULD souhaitent que le Conseil Municipal prenne une délibération pour demander le personnel nécessaire afin que les services de l'Académie puissent prendre toutes dispositions utiles.

PROJET DE BUDGET -

Le Conseil prend connaissance du projet de budget suivant:

Budget Annuel	Crédit Com-
Prévisionnel	plémentaire
	de 1ère
	<u>installation.</u>

PERSONNEL (Traitements moyens et charges sociales)

1 Rédacteur(Econome.....	600.000	
1 Infirmière.....	558.129	
1 Moniteur d'Education Physique....	484.703	
1 Lingère.....	400.814	
1 Cuisinière.....	459.415	
1 Aide et 4 femmes de service.....	2.004.070	
1 Concierge-chauffeur.....	448.603	
1 Manoeuvre.....	400.814	
	<u>5.356.548</u>	
3 Convoyeuses (Intermittentes $\frac{1}{2}$ vacation + charges sociales).....	347.000	
1 Médecin (10.000 x 30)	300.000	(*)
Personnel enseignant(Indemnités)(27.000x30)..	810.000	(*)

FRAIS DE FONCTIONNEMENT ET D'ADMINISTRATION.

Frais généraux de fonctionnement et denrées alimentaires, basés sur les taux moyens des prix de journée aux colonies de Marquette, Wormhout et Brighton.

$$\frac{270 + 258 + 267}{3} = 265 \text{ Fr}$$

à raison de 190 jours par an et pour 240 rations par jour soit 240 x 190 = 45.600 journées à 265,--

<u>12.084.000</u>
18.897.548

/.....

Report..... 18.897.548

FRAIS GENERAUX SPECIAUX non compris dans les
taux de journée.

Blouses ou tabliers uniformes (1 jeu par an=200) + 1 jeu de rechange.....	250.000	250.000
Serviettes de table 1 jeu par an + 1 jeu de rechange.....	30.000	30.000
5 DE TOILETTE 1 jeu par an + 1 jeu de rechange.....	40.000	40.000
Torchons de cuisine 100 par an + 100 de rechange	10.000	10.000
Frais de transport-ramassage des enfants (propo- sition des T.E.L.B.....)	1.520.000	
Assurances accidents (1.200 x 30)	36.000	(*)
Blanchissage (linge de cuisine, table, toilette et blouses).....	500.000	
Produits Pharmaceutiques (14.000 x 30).....	420.000	(*)
Chauffage (75.623 x 30)	2.268.000	(*)

-----	-----
23.971.548	330.000
330.000	
-----	-----

Dépenses imprévues.....	698.452

TOTAL.....	25.000.000
	=====

(*) Ces sommes ont été évaluées d'après
les chiffres de 1938 au coefficient 30.

RAMASSAGE DES ENFANTS.-

Le Conseil prend connaissance des deux propositions faites
par la Cie des Tramways de Lille et adopte la première solution
qui est la suivante :

Itinéraire 1 - par autobus: Guillaume Tell - Barthélémy Dorez-
Place Edith Cavel - Place A. Thomas - Rues Abélard - Artois - Bd
Victor Hugo - Place Roger Salengro - 18 Ponts - Ecole de Plein
Air.

Itinéraire 2 - par autobus : Place des Chasseurs de Driant -
Pl. Cormontaigne, Bd Vauban - Pl. de l'Arsenal - Avenue du Peuple
Belge - Pellevoisin - rue de la Louvière - Douane de Fives - Mont
de Terre - 18 ponts - Ecole de Plein Air.

ITINERAIRE 3 - par tramway : Gare de Lille - Place Sébastopol -
18 ponts - Ecole Désiré Verhaghe.

- Prix journalier pour l'ensemble du service : 8.000 Frs.

/....

Toutefois en raison de la longueur du trajet des deux autobus, le service est invité à reprendre contact avec la Cie afin de connaître le minutage des deux parcours.

Sur la proposition de M. le Professeur MINNE, le Conseil décide de se réunir à nouveau à l'école de plein air même un vendredi de la deuxième quinzaine de Mars à 16 h 30 afin de procéder à une visite de l'établissement.

L'Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 30.

Le Président,

Professeur J. MINNE.

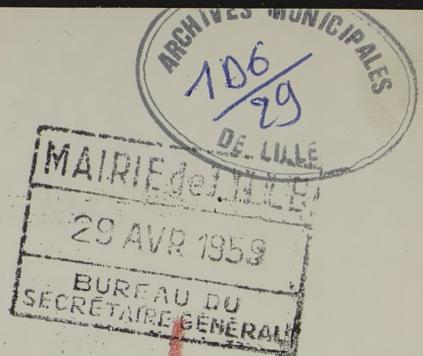


ECOLE DE PLEIN AIR DESIRE VERHAEGHE

CONSEIL d'ADMINISTRATION

Réunion du 27 Février 1959

PROCES - VERBAL



Messieurs les membres du Conseil d'Administration de l'Ecole de Plein air Désiré Verhaeghe se sont réunis dans cet établissement le 27 Février 1959 à 16 h.15 sous la présidence de Madame R. LEMPEREUR, Adjoint délégué à l'Instruction Publique et aux Bibliothèques, présidente du Conseil d'Administration de l'Ecole.

Etaient présents :

Madame LEMPEREUR, Adjoint au Maire
M. Julien DECOTTIGNIES, Conseiller Municipal
M. le Dr SIMONOT, Conseiller Municipal
M. CHEYSSAC, inspecteur départemental de l'enseignement primaire, représentant M. l'Inspecteur d'Académie, DAUM.
M. le Dr ARQUEMBOURG,
M. DUMEZ, Inspecteur départemental de la Jeunesse et des Sports.
M. TRICOTTEUX, Chef de la 4ème Division
M. SERGEANT, Chef du 1er bureau, 4ème Division.
M. le Dr POREZ, Médecin de l'Ecole
M. FONTAINE, Directeur de l'Ecole.

Excusés :

M. le Dr DEFAUX, Adjoint au Maire
M. le Dr VAN KEMMEL, Conseiller Municipal
M. le Professeur MINNE, Conseiller Municipal
M. le Recteur d'Académie
M. ARNOULD, Inspecteur adjoint à l'Inspecteur d'Académie.
M. GRANGEON, Secrétaire Général de la Mairie
M. FAUVEL, directeur départemental de l'Hygiène Scolaire.
M. le Dr PARMENTIER, directeur du Centre de Rééducation Physique.

1.- RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR DE LA PRECEDENTE REUNION.

Service médical : Attitude à observer lorsque une thérapeutique médicamenteuse est indispensable pour des enfants séjournant à l'Ecole de Plein Air: enfants dont il importe de modifier le terrain physiologique. A la demande formulée par le Dr POREZ et étayée par un rapport sur divers cas d'enfants, il est décidé, par le Conseil d'Administration unanime que le Dr POREZ, agissant en tant que médecin-pédiatre de l'Ecole adressera les enfants à leurs médecins de famille et remettra à ces derniers une lettre motivant cette démarche.

/....

2.- COMPTE RENDU DU FONCTIONNEMENT EN 1958 -

Il est présenté par M. FONTAINE.

A) Pédagogique : 205 élèves répartis en 8 classes dont 2 classes de valorisation pour enfants spécialement instables. Le directeur faisant état de sa propre observation, des lettres de parents et surtout des rapports de M.M. les Inspecteurs, dit sa satisfaction du travail accompli par ses collègues depuis 5 années.

9 élèves ont été admis en 6ème classique ou moderne en 1958.

B) Social : 4 réunions plénières de parents ont eu lieu. Tous les samedis après-midi du 2ème trimestre ont été réservés à des réunions de parents par classes : réunions groupant chaque samedi 18 à 25 familles autour des problèmes spécifiques tels que l'alimentation, les résultats scolaires, les colonies de vacances, etc...

C) Financier : Le Crédit d'alimentation de 6.750.000 Fr n'a pas été dépassé. Année difficile cependant à causes de nombreuses hausses. Les marchés conclus en décembre 1958 laissant espérer moins de difficultés pour 1959.

Prix de la nourriture brute par jour et par enfant pour le petit déjeuner, le déjeuner et le goûter très substantiel :

prix fictif - 165 Fr, si l'on inclue le personnel et le nombre d'élèves inscrits.

prix réel - 185 Fr, si l'on s'en tient au nombre d'élèves présents.

D) Administratif : Le directeur fait part des nombreuses améliorations apportées à l'Ecole par les Services techniques municipaux/ :

- aménagement des salles à manger devenue très agréables.
- installation d'un monte-charge électrique : réalisation parfaite.
- installation en cours d'une machine à laver la vaisselle offerte par le centre des Bâteliers mais aménagée avec des accessoires acquis par la ville.

Le directeur rappelle l'inopportunité de l'installation d'une buanderie dont le prix de revient de fonctionnement dépasserait largement le crédit annuel actuellement réservé au blanchissage du linge par une Entreprise soumissionnaire.

E) Médical : Le Directeur rend hommage au Docteur POREZ, âme du Service médical à l'Ecole de Plein Air. Le portrait physiologique de l'enfant est établi par :

- une visite d'admission en compagnie des parents.
- des visites spécialisées (yeux, oreilles, gorge, rachis,) opérées par des médecins spécialisés du Centre Médico Scolaire et par le Docteur Parmentier.
- une radiophoto et l'aide des dispensaires si nécessaire.
- un colloque de synthèse entre médecin et éducateur.

Quelques chiffres : sur 200 enfants examinés

43 présentent une acuité visuelle déficiente

25 de l'hypoacousie

130 des déformations non fixées du squelette.

/....

Les parents sont invités à faire apporter les corrections aux déficiences sensorielles et le Centre de Rééducation Physique s'attache à rectifier les attitudes vicieuses.

A ajouter : en 1958 : 3285 séances de rayons Ultra-Violet sous surveillance médicale.

Quelques résultats : pris d'octobre 1958 à décembre 1958 et donc contrôlables immédiatement :

En 2 mois et demi : 7 élèves ont grossi de 100 à 200 grs.

26	"	"	"	500 grs
66	"	"	"	1 k°
55	"	"	"	1 k° 500
27	"	"	"	2 k°
15	"	"	"	2 k° 500
2	"	"	"	3 k°
2	"	"	"	3 k° 500

Ces excellents résultats sont dus aux efforts conjugués, sous l'autorité du Conseil d'Administration, de toute l'équipe de collaborateurs: instituteurs et institutrices, fonctionnaires municipaux de toutes fonctions, qui entourent le Directeur et le Médecin.

3.- CONDITIONS DE TRAVAIL ET PLAN D'AMELIORATIONS FUTURES.

Le Directeur montre ensuite l'effritement des bonnes conditions de travail dû à des causes extérieures. Il demande l'aide de l'Administration municipale pour remédier à cette détérioration des moyens d'action de l'Ecole de Plein Air.

Prouvant que l'enfant déficient est presque toujours un enfant très mal logé (94 familles sur 178 ont 3 pièces ou moins pour plus de 3 enfants) M. FONTAINE réclame, pour une récupération rapide des enfants, - le calme, la détente, l'hygiène et la stabilité. Des travaux nombreux aux alentours de l'Ecole, l'accroissement de la circulation, le vieillissement des bâtiments diminuent l'efficacité de l'Etablissement qui fut à sa création en 1931, par Roger SALENGRO, un modèle de maison d'enfants réalisant pleinement les conditions ci-dessus.

Un plan d'améliorations réalisables par tranches est étudié par le Conseil d'Administration. Dans ses grandes lignes il comprend :

- l'installation de galeries latérales contigues aux classes (diminueraient les bruits extérieurs, permettraient une circulation à l'abri)
- l'aménagement de W.C. intérieurs (salles de lavabos excavées et situées sur le grand collecteur).
- la réalisation sous les préaux actuels d'un bloc sanitaire (douches déjà installées, Salle de Rééducation Physique et de Rayons U.V.) évitant aux enfants de se déshabiller 3 ou 4 fois par jour.
- La transformation des entresols en ateliers éducatifs.
- l'installation d'une petite piscine couverte (pour laquelle les subventions de l'Etat interviennent jusqu'à 50 %)./.....

La discussion est ouverte sur ce rapport.

Le Conseil d'Administration charge M. FONTAINE de rédiger ce projet afin qu'il puisse être étudié par les Services Techniques et éventuellement soumis à l'Administration Municipale.

Dans l'immédiat, il sera demandé aux Services Intéressés de :

- fournir à l'Ecole qui en est dépourvue un aspirateur de poussières.
- procéder à une remise en peinture des locaux (extérieur et intérieur)
- poser une plaque siphonide sur le collecteur des eaux usées de cuisine)
- étudier et réaliser une amélioration du sol des douches pour éviter les accidents.

4.- RECRUTEMENT pour 1959/1960.

Pour toutes les familles mal informées du régime de l'Ecole et qui n'acceptent pas de ce fait de répondre favorablement à l'offre d'admission d'un de leurs enfants à l'Ecole de Plein Air, présentée par le Centre Médico Scolaire, n'y aurait-il pas lieu de procéder à une série d'informations par Radio et Télévision.

Le Conseil d'Administration, considérant qu'il n'y a jamais de places vacantes à l'Ecole de Plein Air et que l'effectif est toujours complet, repousse cette solution qui risque d'amener un flux de demandes incontrôlables et propose qu'une réunion des Assistantes Sociales des différents services de Lille ait lieu à l'Ecole. Celles-ci agiront ensuite auprès des familles sus-visées.

5.- PARTICIPATION FINANCIERE DES FAMILLES.

Après délibération portant sur les conditions matérielles des familles et le caractère d'obligation de prendre les repas à l'Ecole, le Conseil d'Administration propose de porter, à partir d'octobre 1959 la participation financière des familles ayant des ressources en salaires supérieures à 25.000 Fr par mois, à 2.000 Fr par mois. - soit environ 100 Fr par jour. Cette décision sera soumise à l'Administration Municipale.

L'Assemblée générale des parents a, à plusieurs reprises, demandé que soit mis en place une mode de perception évitant la remise de l'argent aux enfants chaque semaine. Il est d'ailleurs noté que les familles peu aisées préfèrent payer chaque mois après la perception de leurs allocations familiales.

Il est donc proposé de soumettre à l'Administration municipale la solution suivante : collecte de l'argent mensuellement et d'avance par virement postal effectué à un C.C.P. (régisseur ou receveur) une formule étant remise chaque mois aux familles par le Directeur de l'Ecole. Ce procédé qui ne présente aucune difficulté d'application a fait l'objet d'un rapport détaillé remis à M. le Chef de la 4ème Division. Il a l'avantage de supprimer les pertes d'argent, les contestations, etc. Les absences motivées des élèves donneraient lieu à une déduction fait soit trimestriellement soit annuellement.

6.- CIRCULAIRE DU 5 JANVIER 1959 - (Ed. Nle) relative au recrutement des enfants déficients de la motricité.

L'Association des Paralysés de France n'ayant pu fournir un état des besoins pour Lille, l'étude de cette question est remise à une prochaine réunion.

7.- MATERIEL ORTHOPEDIQUE - Certains enfants présentent des déformations du squelette qui nécessitent une correction permanente. Les directeurs de l'Ecole et du Centre de Rééducation Physique ont étudié et fait réaliser la maquette d'un siège spécial destiné à réaliser cette correction.

Le Conseil d'Administration se montre favorable à l'acquisition, par les services municipaux et pour l'Ecole de Plein Air d'une vingtaine de ces sièges dont le prix voisine 5.000 Fr

L'Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 30.

Le Président,

R. LEMPEREUR.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ECOLE DE PLEIN AIR
Désiré VERHAEGHE.



Les membres du Conseil d'Administration de l'Ecole de Plein Air se sont réunis à l'Ecole même le Lundi 5 Avril 1954 sous la présidence de M. le Professeur MINNE, Adjoint au Maire.

Etaient présents :

M. le Professeur MINNE, Adjoint au Maire
Mme LEMPEREUR, Conseiller Municipal
M. ARNOULD, Inspecteur Primaire
M. le Docteur ARQUEMBOURG
M. le Docteur POREZ
M. GRANGEON, Secrétaire Général de la Mairie
M. le Chef de la 4e Division

Excusés :

Me MARTINACHE, Adjoint au Maire
M. SOURIAU, Recteur d'Académie
M. DAUM, Inspecteur d'Académie

Assistaient également à la réunion :

M. le Professeur BRETON, représentant M. le Professeur PIERRET.
M. le Docteur PERRET, Inspecteur Médical Scolaire
M. GOULARD, Ingénieur Principal
M. SERGEANT, Chef du Bureau des Ecoles
Melle LENAIN, rédactrice, représentant M. LEMOINE
Ingénieur Principal
M. DUMEZ, Directeur Départemental de la Jeunesse et des Sports

Après avoir visité l'établissement, et constaté l'état d'avancement des travaux, le Conseil d'Administration prend note des affirmations de M. GOULARD et Melle LENAIN au nom de M. LEMOINE, par lesquelles, les cuisine et réfectoires seront en état de fonctionner à partir des prochaines grandes vacances tandis que les locaux scolaires proprement dits seront complètement terminés pour la rentrée des classes.

/.....

M. le Professeur MINNE passe alors à l'ordre du jour :

Le Procès-Verbal de la réunion du 5 Février 1954 est adopté sans observation.

Ramassage des enfants -

Le Conseil d'Administration prend connaissance de la lettre de la Compagnie des T.E.L.B., en date du 12 Février, précisant le minutage des itinéraires de ramassage des enfants.

De cette information il ressort que les élèves ramassés à partir de 7 h 30 le matin pourront être à l'école pour le petit déjeuner à 8 h 15.

Recrutement des élèves - ... M. le Professeur MINNE signale au Conseil d'Administration que pour mettre la question au point, il a fait appel à M. le Docteur PERRET, Inspecteur Médical Scolaire et le remercie d'avoir bien voulu assister à la présente réunion.

M. le Docteur PERRET, pense que le recrutement des enfants justiciables de l'Ecole de Plein Air, pourrait se faire de la manière suivante :

- 1^o - Etablissement de listes, par les Directeurs et Directrices des Ecoles de la Ville, qui, au préalable, auraient consultés les familles pour obtenir leur accord de principe.
- 2^o - Les enfants ainsi désignés seraient visités une nouvelle fois au Centre Médico-Scolaire qui, à son tour, sélectionnerait les sujets les plus intéressants et adresserait alors à l'Administration Municipale une liste complète.

Le Conseil d'Administration retient ces suggestions judicieuses mais il souhaite que le nombre d'enfants ainsi sélectionnés, soit supérieur à la capacité d'accueil de l'école, afin de pallier des déficiences éventuelles.

M. le Docteur PERRET donne l'assurance que cette liste sera adressée au service avant la fin de l'année scolaire afin de permettre la mise au point de toutes les opérations administratives, avant les grandes vacances.

/....

M. DUMÉZ, Directeur Départemental de la Jeunesse et des Sports est intervenu au cours de l'examen de cette question pour rappeler qu'un centre de rééducation physique était installé à l'école de plein air et que celui-ci pouvait être mis à la disposition de l'école - Ce centre est dirigé, par un professeur d'Etat, à temps complet, et pourrait être aidé, le cas échéant, par un adjoint, moyennant rétribution d'heures supplémentaires.

M. le Professeur MINNE dit que la question fera l'objet d'un examen ultérieur et qu'il y a lieu de faire une distinction entre la rééducation physique et la gymnastique corrective.

Menus types -

M. le Professeur MINNE donne connaissance de la documentation qui, sur les instances de M. le Professeur PIERRET, M. le Professeur BRETON a bien voulu lui adresser.

Il le remercie vivement pour cette documentation très détaillée et très complète sur la diététique nouvelle à appliquer aux enfants et lui demande, pour permettre au service de préparer les marchés de denrées alimentaires, s'il lui serait possible d'adresser un complément de menus afin d'éviter une répétition hebdomadaire.

M. le Professeur BRETON prend note de faire parvenir, dans les moindres délais une série de menus avec indication des quantités moyennes d'aliments entrant dans leur composition.

Participation financière des Familles -

Compte tenu qu'il est demandé une participation aux familles des enfants fréquentant les cantines scolaires, M. le Professeur MINNE suggère au Conseil d'Admettre le même principe et dans des conditions proportionnellement identiques, pour les enfants de l'Ecole de Plein Air.

Il propose une participation sur les bases suivantes :

Ressources familiales mensuelles inférieures à 21.000 Fr	: gratuité.
" " " comprises entre 21.000 et 25.000 Fr	30 + 30 = 60 Fr Petit déjeuner gratuit.
" " " de 25.000 Fr et au dessus	: 35 + 35 + 10 = 80 Fr.

Le Conseil d'Administration trouve ces propositions raisonnables et les adopte.

/....

Médecin de l'Ecole -

Le président invite le conseil à se prononcer sur les conditions de recrutement et de rémunération du médecin de l'école, ainsi que sur le temps à consacrer à l'école.

Après un large échange de vues, le Conseil d'Administration propose les conditions suivantes :

- 1^o- HORAIRE - 2 heures par jour de fonctionnement de l'école à déterminer par le médecin lui-même en plein accord avec le directeur pédagogique.
- 2^o- REMUNERATION - Indemnité de 400.000 Fr par an, réglable en dix mensualités.
- 3^o- RECRUTEMENT - par appel aux candidatures adressé au Corps Médical pour un concours sur titres - Le conseil procèdera à l'examen des titres des candidats et sélectionnera le plus qualifié.

M. le Professeur BRETON souligne l'intérêt que pourrait présenter la collaboration d'un médecin neuro-psychiatre, testeur, pour aider les instituteurs de l'école.

Emploi du temps type - M. l'Inspecteur ARNOULD fait savoir que le Directeur de l'école sera nommé le 4 Mai au plus tard et que celui-ci possédant le C.A.E.P.A. sera parfaitement compétent pour établir l'emploi du temps.

Personnel Pédagogique -

M. le Professeur MINNE donne lecture d'une lettre de l'Inspection Académique par laquelle elle admet, à titre d'essai, une direction unique.

Mme; LEMPEREUR fait toutes réserves sur la direction unique, estimant qu'il n'y a aucune raison de supprimer un poste de direction et demande s'il y a certitude que tous les emplois seront pourvus en temps opportun. M. l'Inspecteur ARNOULD donne tous apaisements à ce sujet et signale qu'une délibération du Conseil Municipal n'est pas nécessaire.

Personnel Municipal -

En raison des assurances données par le Service des Bâtiments, sur la proposition de M. le Professeur MINNE, le Conseil d'Administration émet un avis favorable pour un appel aux candidatures pour les postes de :

/.....

1^o - pour prendre fonction à compter du 1er Juillet 1954

1 rédacteur-économe
1 cuisinière
1 aide cuisinière
6 femmes de service

2^o - pour prendre fonction à compter de la rentrée scolaire

1 infirmière
1 moniteur d'Education Physique
1 lingère
1 buandière
1 manoeuvre
3 convoyeuses auxiliaires à demiévocation.

Considérant que le rédacteur-économe devra être présent de 7 heures à 19 heures, M. le Professeur MINNE propose de loger cet agent dans le 2e pavillon qui était autrefois le logement de la 2e direction.

M. l'Inspecteur ARNOULD fait remarquer que ce pavillon est destiné au personnel enseignant, qu'il a été construit avec des subventions d'état et qu'il serait souhaitable de le laisser à sa destination première.

Mme LEMPEREUR est de cet avis, car parmi les maîtres qui seront attachés à l'établissement il en viendra très certainement de l'extérieur, et ce personnel trouvera difficilement un logement; ce pavillon pourra alors être mis à leur disposition.

Mme LEMPEREUR demande quelles sont les raisons qui ont déterminé le service à proposer un rédacteur-économe.

M. LALLAU signale les difficultés de fonctionnement rencontrées dans les établissements scolaires comportant un personnel municipal nombreux et en particulier à l'école de plein air, dans le passé - L'expérience faite à l'Institut Denis Diderot, qui possède un économe depuis un certain nombre d'années en est un exemple frappant.

L'économe devant assurer le fonctionnement d'un service 12 heures par jour, ne pourra le faire que s'il est logé à l'école. Cette disposition apparaît indispensable pour le recrutement de cet agent et constituera en même temps une compensation pour les heures supplémentaires qui lui seront demandées.

Dans ces conditions et devant l'impossibilité de le loger dans l'état actuel des locaux, le conseil d'administration propose de demander la construction d'un logement sur un terrain qui serait encore disponible dans l'enceinte de l'Ecole de Plein Air.

/....

Questions diverses -

Surveillance des enfants - serait assurée par le personnel pédagogique moyennant rétribution des heures supplémentaires.

ASSURANCE ACCIDENTS -

Le Conseil d'Administration est d'avis de faire assurer les enfants depuis le départ de leur domicile ainsi qu'à leur retour le soir et pendant l'inter-classe.

M. l'Inspecteur ARNOULD propose de demander tous renseignements auprès de la Mutuelle Accidents des Elèves du Nord de Douai qui pourra vraisemblablement couvrir ce risque dans les meilleures conditions.

Matériel - Les écoles de la Ville ayant été dotées d'appareils de cinéma, M. ARNOULD souhaiterait que la même mesure soit prise en faveur de l'école de plein air.

Mobilier Scolaire - Le Conseil d'Administration émet un avis très favorable pour que l'école soit également dotée de tables et de chaises individuelles.

Tabliers uniformes - Un avis favorable est donné pour l'achat de tabliers en tissu "Vichy" à carreaux de couleurs différentes.

L'Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 20.

Le Président,

Professeur J. MINNE.

ECOLE DE PLEIN AIR DESIRE VERHAEGHE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réunion du 28 Octobre 1954

P R O C E S - V E R B A L



Messieurs les Membres du Conseil d'Administration de l'Ecole de Plein Air Désiré Verhaeghe se sont réunis à l'Ecole Désiré Verhaeghe le jeudi 28 Octobre 1954 à 18 heures, sous la présidence de M. le Professeur MINNE, Adjoint au Maire.

Etaient présents :

M. le Professeur MINNE, Adjoint au Maire.
Mme LEMPEREUR, Conseiller Municipal,
M. le Docteur CORDONNIER, Conseiller Municipal,
M. le Docteur DEFAUX, Conseiller Municipal,
M. le Docteur SIMONOT, Conseiller Municipal,
M. ARNOULD, Inspecteur Primaire,
M. le Docteur ARQUEMBOURG,
M. le Docteur POREZ, Médecin de l'Ecole,
M. GRANGEON, Secrétaire Général de la Mairie,
M. LALLAU, Chef de la 4ème Division,
M. FONTAINE, Directeur de l'Ecole de Plein Air,
M. DE BAERE, Econome de l'Ecole de Plein Air,



Excusés :

M. SOURIAU, Recteur d'Académie,
M. MARTINACHE, Adjoint au Maire,
M. DAUM, Inspecteur d'Académie.

Assistait également à la réunion M. SERGEANT, Chef du Bureau des Ecoles.

En ouvrant la séance M. le Professeur MINNE fait donner connaissance de la composition du dit Conseil d'Administration telle qu'elle a été approuvée par la délibération du Conseil Municipal du 13 Juillet 1954.

M; le Professeur MINNE signale que l'école de Plein Air a subi depuis sa réouverture quelques tribulations, surtout en ce qui concerne le personnel qui n'a jamais pu être au complet, par la défection de certains, par la maladie et les accidents de travail, pour d'autres.

Cette question du personnel devra d'ailleurs être revue tout à l'heure car il apparaît nettement qu'on lui demande actuellement un travail fatigant à un rythme soutenu.

M. le Professeur MINNE demande à MM. FONTAINE et DE BAERE de faire un court rapport sur le fonctionnement de l'école depuis sa réouverture.

/....

Après avoir fait remarquer la longueur du séjour des enfants à l'école de Plein Air, les difficultés de suivre l'horaire, et les inconvénients du début causés par l'absence partielle du personnel qui ont empêché le balayage régulier des classes, M. FONTAINE en arrive à la question des lits de repos.

LITS DE REPOS

Ces lits ne correspondent pas à l'échantillon primitif (différence de qualité de la toile, mauvais système d'accrochage de la dite toile, faiblesse des mousquetons et chaînes de retenue). Ils sont refusés, mais le fournisseur s'est fait un peu prier pour les remplacer.

M. le Professeur MINNE pensait, en accord avec le Service des Travaux, faire remplacer les lits par lots de 25 par exemple, de manière à ne pas en priver l'établissement pendant une période trop longue, les frais de transport incombant au fournisseur. Mais M. FONTAINE est invité à communiquer au Service des Travaux les adresses de fournisseurs qu'il connaît, tandis que M. le Docteur SIMONOT exprime le vœu que ce fournisseur soit mis en demeure d'évacuer les lits dans un délai assez court.

Le Conseil d'Administration estime en effet que le fournisseur n'ayant pas livré un modèle exactement conforme à l'échantillon fourni, appel doit être fait à d'autres maisons spécialisées.

CATECHISME

M. FONTAINE signale que 66 enfants de l'école sont susceptibles de suivre l'enseignement du catéchisme. Bien entendu cet enseignement ne peut avoir lieu dans un local scolaire et seul un nouvel aménagement de l'emploi du temps peut apporter une solution.

REGIME ALIMENTAIRE

M. FONTAINE attire l'attention du Conseil d'Administration sur le régime alimentaire de l'école qui comprend :

- 1 petit déjeuner
- 1 déjeuner complet
- 1 dîner complet

Il pense que c'est un peu trop copieux et suggère de remplacer le repas du soir par un goûter substantiel (qui continuera à porter le nom de repas du soir) comportant :

- 1 laitage
- fruits
- 1 infusion

dont la valeur nutritive serait quand même identique à celle du repas primitivement fixé.

/....

M. le Docteur POREZ fait connaître qu'il fait sienne cette suggestion.

Le Conseil d'Administration est d'accord pour remplacer le dîner par un goûter substantiel dont la valeur calorique qui doit être identique à celle du repas actuel sera étudiée en accord avec M. le Docteur POREZ.

MENUS

Le Conseil d'Administration recommande l'affichage régulier des menus.

HORAIRE

M. FONTAINE fait remarquer qu'avec l'horaire actuel les enfants sont partis de chez eux de 7 h $\frac{1}{4}$ du matin à 7 h du soir, ce qui est d'une trop longue durée.

Après intervention de tous les médecins présents, le Conseil d'Administration propose de fixer l'entrée à 8 h 30 au lieu de 8 heures et la sortie à 17 heures au lieu de 18 heures, le repas du soir devant être pris à 16 h 30.

En fixant la date d'application de cette mesure au 5 Novembre, le Conseil d'Administration souligne qu'elle apporte également une solution :

- 1^o - à la question de la fréquentation du catéchisme, les enfants étant libérés une heure plus tôt.
- 2^o - aux difficultés du personnel de cuisine et d'entretien, qui verra sa tâche un peu allégée par la réduction du temps de préparation du repas du soir.

ENTRETIEN DES SALLES DE CLASSES.

M. FONTAINE souhaiterait qu'une femme soit strictement réservée à l'entretien des salles de classes, et pour laquelle il fixerait lui-même l'emploi du temps, cette employée restant exclusivement à sa disposition.

Cette femme serait aidée le soir par une autre femme de service.

Le Conseil d'Administration pense que l'arrivée attendue de Mme ROBACHE, nouvelle femme de service, permettra de solutionner cette question.

Elle sera affectée exclusivement au nettoyage des classes et à la disposition du Directeur.

SALLES DE DOUCHES

M. FONTAINE signale qu'il existe dans ces douches des contre-pentes, dues vraisemblablement au tassement de l'édifice, ce qui provoque une stagnation de l'eau.

Le Conseil d'Administration suggère :

- a) l'achat de 2 paires de bottes de caoutchouc pour les institutrices qui assistent aux douches.

/....

b) de faire examiner la question par le Service des Travaux, car il semble que la création d'un regard spécial permettrait l'évacuation de cette eau.

CONSEIL DES PARENTS D'ELEVES

M. FONTAINE demande l'autorisation de tenir des réunions du Conseil des parents d'élèves.

M. le Docteur POREZ apporte son approbation à cette initiative et le Conseil d'Administration se range à cet avis.

FOURNITURES SCOLAIRES

M. FONTAINE souhaiterait avoir un crédit supplémentaire pour les fournitures scolaires.

Dans la répartition effectuée par le Bureau des Ecoles, il a touché sa part, compte tenu de la mise de première installation.

C'est donc sur le budget de fonctionnement de l'école que cette question devrait être envisagée éventuellement.

DIRECTION ADMINISTRATIVE DE L'ECOLE

M. ARNOULD, Inspecteur Primaire, souhaite que le Directeur pédagogique soit également Directeur Administratif: il faut que le directeur soit au courant de tout. Il souligne que le manque de coordination est une des causes des tiraillements constatés.

Mme LEMPEREUR abonde dans ce sens. Le Directeur est responsable et fait équipe avec l'économiste; elle ajoute : tous nous voulons le bien de l'école et tous nous souhaitons qu'un esprit de coordination règne dans l'établissement.

M. le Professeur MINNE se rallie à ce point de vue et, sur sa proposition, le Conseil d'Administration invite MM FONTAINE, DE BAERE, et le Docteur POREZ à établir de concert un statut de fonctionnement définissant très exactement les attributions de chacun.

LIAISON ENTRE LES 3 PRINCIPAUX RESPONSABLES DU FONCTIONNEMENT

Le Conseil d'Administration préconise que des contacts entre les 3 soient aussi fréquents que possible pour le plus grand bien d'un fonctionnement harmonieux des diverses activités : scolaire, médicale, et administrative.

COUTEAUX DE TABLE

A une question posée par Mme LEMPEREUR, M. le Professeur MINNE fait connaître qu'il a donné son accord pour l'achat de couteaux de table à bout rond, pour les enfants fréquentant l'établissement.

/....

MEDICAMENTS

Après avoir insisté sur les bienfaits d'une collaboration de toutes les activités de l'école - collaboration de tous les instants - M. le Docteur POREZ demande qu'il soit statué sur le principe de l'administration d'une médication prise à l'école.

Après une intervention de M. le Docteur SIMONOT soulignant les précautions à prendre dans ce domaine avec les milieux familiaux et avec les médecins traitants dans des cas spéciaux, le Conseil d'Administration donne son accord.

PLAGE DE RAYONS U.V.

Sur l'intervention de M. le Docteur SIMONOT sur l'intérêt d'une telle réalisation, M. le Professeur MINNE indique que cette question sera revue l'année prochaine.

REGIMES SPECIAUX

La question des régimes spéciaux est évoquée par les médecins présents. Il est constaté unanimement que si une solution peut être trouvée facilement pour le petit déjeuner, par exemple, l'instauration de régimes particuliers semble difficile à réaliser pour les autres repas.

CUISINE

M. le Docteur SIMONOT signale :

- 1^o qu'il lui apparaît que les plonges installées dans la cuisine sont mal disposées.
- 2^o que l'acquisition d'une machine à laver la vaisselle apporterait également un allègement au travail du personnel.

Le Conseil d'Administration demande l'étude de ces questions par le Service des Travaux,

BANCS

Le Directeur de l'école souhaiterait disposer d'un certain nombre de bancs à installer dans la cour :

Le Conseil d'Administration demande si le service de M. DEMENGE peut procéder à la confection de ces bancs, en accord avec le directeur de l'école.

W.C.

Mme LEMPEREUR signale qu'il n'existe pas d'eau courante dans les W.C. de l'école.

Le Conseil d'Administration demande que le Service des Travaux veuille bien également étudier ce problème.

/.....

HEURES SUPPLEMENTAIRES DU PERSONNEL ENSEIGNANT

M. FONTAINE demande à quel point en est la question de la rémunération des heures supplémentaires effectuées par le personnel enseignant.

Il est invité à poser la question par écrit à M. GRANGEON, Secrétaire Général de la Mairie.

AUTRES TRAVAUX

M. le Docteur SIMONOT signale les inconvénients des escaliers d'accès exposés aux vents dominants; il demande s'il n'y aurait pas possibilité de clôturer les ouvertures tout en ménageant l'éclairage de ces escaliers.

Pour aller de la salle de gymnastique à la salle de douches, les enfants doivent sortir sous le préau. Le Conseil d'Administration suggère qu'une porte soit percée entre ces 2 salles.

Il sera demandé au Service des Travaux de vouloir bien étudier ces 2 questions.

PROCHAINE REUNION

M. le Professeur MINNE propose le principe d'une réunion mensuelle.

Le Conseil d'Administration est d'accord tout au moins pour les 6 premiers mois de fonctionnement.

La séance est levée à 20 h. 30

Le Président,

Professeur J. MINNE.

ECOLE DE PLEIN AIR DESIRE VERHAEGHE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réunion du 18 Décembre 1954

PROCES - VERBAL



Messieurs les Membres du Conseil d'Administration de l'Ecole de Plein Air Désiré Verhaeghe se sont réunis à l'Ecole Désiré Verhaeghe le samedi 18 Décembre 1954 à 19 heures, sous la présidence de M. le Professeur MINNE, Adjoint au Maire.

Etaient présents :

MM. le Professeur MINNE, Adjoint au Maire,
le Docteur SIMONOT, Conseiller Municipal,
le Docteur POREZ, Médecin de l'Ecole,
le Docteur ARQUEMBOURG,
le Docteur PERRET, Représentant l'Académie,
LALLAU, Chef de la 4ème Division,
FONTAINE, Directeur de l'Ecole,
DE BAERE, Econome de l'Ecole.

Excusés :

M. SOURIAU, Recteur d'Académie,
Me MARTINACHE, Adjoint au Maire,
M. DAUM, Inspecteur d'Académie,
Mme LEMPEREUR, Conseiller Municipal,
M. le Docteur CORDONNIER, Conseiller Municipal,
M. le Docteur DEFAUX, Conseiller Municipal,
M. GRANGEON, Secrétaire Général de la Mairie,
M. ARNOULD, Inspecteur Primaire.

Monsieur le Professeur MINNE ouvre la séance et soumet le Statut définissant et répartissant les différentes attributions du Médecin, du Directeur, et de l'Econome de l'Ecole de Plein Air.

LE MEDECIN

- 1^o Prononce l'admission définitive des enfants, dans la limite des places mises à sa disposition par le Directeur,
- 2^o assure les relations de l'établissement avec les services départementaux de l'Inspection médicale scolaire,
- 3^o entre en relation, lorsque cela est nécessaire avec les médecins traitants des enfants confiés à l'Ecole de Plein Air,
- 4^o désigne les élèves qui doivent bénéficier des cours du Centre de rééducation physique annexé à l'Ecole,
- 5^o supervise les menus du point de vue diététique,
- 6^o participe avec le Directeur et l'Econome au Conseil de Direction de l'Ecole dont il peut provoquer la réunion,

/

- 7^o est aidé par une infirmière dont il fixe la tâche quant à ses rapports avec les enfants,
- 8^o dispose d'un registre sur lequel il inscrit ses observations et ses prescriptions pour permettre d'en assurer l'exécution,
- 9^o établit les demandes de médicaments ou de fournitures nécessaires à ses fonctions et a la charge de ceux-ci.

LE DIRECTEUR

- 1^o Il administre l'établissement et, à ce titre, il est chargé de la coordination des différents services en vue d'en obtenir le meilleur rendement,
- 2^o il dirige les instituteurs et institutrices en service dans l'Ecole,
- 3^o il revêt de sa signature la correspondance officielle.
- 4^o il assure la liaison avec le Conseil d'Administration et il est chargé de rapporter les questions étudiées à soumettre à ce conseil,
- 5^o il assure les contacts avec les familles des élèves qui lui sont confiés,
- 6^o dans le cadre des heures d'arrivée et de départ fixées par le Conseil d'Administration, il organise l'emploi du temps intérieur de l'établissement en tenant compte de la réglementation en vigueur pour les écoles de plein air,
- 7^o il est responsable du matériel scolaire et pédagogique,
- 8^o il transmet à l'Econome ses directives en ce qui concerne l'alimentation et l'entretien des enfants, la propreté intérieure et extérieure de l'établissement, le transport des élèves,
- 9^o il reçoit de l'Econome les renseignements et compte-rendus au sujet du fonctionnement du service municipal dont celui-ci a la charge,
- 10^o il a la possibilité de contrôler les quantités et qualités des denrées mises hors magasin pour l'alimentation et l'entretien des élèves et de leur encadrement,
- 11^o il transmet au Conseil d'Administration, à destination de l'Administration Municipale, après en avoir informé l'Econome en Conseil de Direction, les observations qu'il pourrait éventuellement formuler sur le personnel municipal attaché à l'établissement.

L'ECONOME

- 1^o Il est chargé de la comptabilité en deniers et matières de l'établissement et sous sa propre responsabilité, compte tenu des directives qu'il reçoit de l'Administration Municipale,
- 2^o il a sous son autorité directe le personnel municipal en service dans l'établissement sauf l'infirmière et le moniteur de gymnastique qui relèvent d'autres services,
- 3^o il assure la liaison avec les services municipaux pour les besoins de son service, à savoir: économat, travaux d'entretien, personnel municipal,
- 4^o il détient les clés des magasins, assure et contrôle la réception des fournitures ainsi que leur bonne conservation et leur judicieux emploi,
- 5^o il est chargé du fonctionnement des services intérieurs de cuisine, buanderie, lingerie, nettoyage,
- 6^o il établit, conjointement avec l'infirmière, les dossiers administratifs des élèves admis par le Médecin et acceptés par le Directeur, afin de déterminer la participation financière des familles selon la réglementation fixée par l'Administration Municipale,
- 7^o il dépend de son administration, aux termes de son contrat, pour ce qui relève des charges et fonctions énoncées aux articles 1,2,3, 4, 5, 6,

- 8° il reçoit les directives du Directeur de l'établissement en ce qui concerne le bon entretien des élèves au point de vue nourriture et hygiène générale, propreté intérieure de l'établissement, le transport des enfants,
- 9° il doit rendre compte au jour le jour au directeur du fonctionnement du service dont il est responsable, en particulier de l'exécution des menus, des quantités de denrées et de matériel mises hors magasin pour l'alimentation et l'entretien des enfants et de leur encadrement.

LE CONSEIL DE DIRECTION

Il est institué un Conseil de Direction comprenant :

1° le Médecin de l'Ecole, 2° le Directeur de l'Ecole, 3° l'Econome de l'Ecole.

Ses attributions sont :

- 1° Etude des prévisions de budget à soumettre au Conseil d'Administration
- 2° Modifications importantes dans le régime de l'établissement
- 3° Coordination des points de vue sur les questions à soumettre au Conseil d'Administration.
- 4° Fixation des menus étudiés par chacun des responsables selon les attributions respectives.

Réunions

Le Conseil de Direction se réunit normalement au moins une fois par semaine. (en principe le samedi entre 11 heures et 12 heures).

Chacun de ses membres peut en demander une réunion extraordinaire à charge pour lui d'en prévenir le Directeur la veille et d'en fixer l'ordre du jour.

TOUTE DECISION D'ORDRE INTERIEUR - ne relevant pas des attributions spéciales de l'un ou de l'autre des membres, n'engageant donc pas l'un d'eux vis à vis de sa propre administration, mais visant à améliorer sans engagement de dépenses le régime des élèves, devient exécutoire si elle est acceptée par deux au moins des membres du Conseil de Direction.

A propos des attributions du Médecin, M. le Docteur POREZ pose la question du principe de la thérapeutique médicamenteuse à l'Ecole de Plein Air.

Une longue discussion s'ouvre alors entre les différents médecins présents; et les Membres du Conseil d'Administration en concluent: qu'il est préférable que le Docteur POREZ agisse en qualité de médecin pédiatre consultant. Chaque fois qu'il le jugera nécessaire, il transmettra donc aux parents et au médecin de famille le résultat de ses constatations et les directives thérapeutiques qu'il croit devoir conseiller dans l'intérêt de l'enfant.

Monsieur le Docteur SIMONOT signale que certains organismes emploient une fiche médicale en plusieurs exemplaires, dont un est remis à la mère de l'enfant et un autre envoyé par la poste au médecin de famille.

Après que le Conseil d'Administration ait invité M. le Docteur POREZ à rédiger pour la presse, un article précisant le rôle du médecin dans le fonctionnement de l'Ecole, il enregistre la suggestion faite par M. le Docteur SIMONOT de faire auprès de la Caisse Primaire de Sécurité Sociale, une demande de subvention pour l'achat et l'installation d'une plage de rayons Ultra-Violets.

Monsieur le Professeur MINNE charge le service de la 4ème Division d'inviter le service d'Architecture à étudier l'aménagement éventuel d'une plage de rayons Ultra-Violets à l'Ecole de Plein Air et d'en déterminer la dépense approximative.

Il désirerait également savoir dans quelle situation se trouve l'appareil de Radio provenant de l'Ecole de Plein Air, garé dans le sous-sol de l'Hôtel de Ville

et présentement utilisé par le Contrôle Médical Sportif.
En attendant il pense que les enfants à surveiller scopiquement pourraient être envoyés au dispensaire.

Après examen des différents points qui le composent, le Statut de Fonctionnement est approuvé avec quelques modifications de détail, par le Conseil d'Administration.

FOURNITURES SCOLAIRES.-

M. FONTAINE signale qu'il lui manque 30 paquets de cahiers pour achever son année scolaire; le service des Ecoles sera prié d'étudier la possibilité de lui délivrer les fournitures manquantes.

REUNION DE PARENTS D'ELEVES.-

M. FONTAINE annonce son intention d'organiser une réunion de parents d'élèves et d'y inviter les Membres du Conseil d'Administration. Les Membres présents lui donnent leur accord.

DISTRIBUTION DE NOEL.-

Après avoir annoncé que la distribution de coquilles aura lieu à l'Ecole de Plein Air le 22 décembre vers 14 heures, M. FONTAINE invite les Membres qui seraient libres à honorer de leur présence cette manifestation.

COMMUNAUTÉS D'ENFANTS

M. FONTAINE demande s'il serait possible de faire inscrire l'Ecole de Plein Air aux Communautés d'enfants. Un avis favorable de principe lui est donné pour cette inscription.

Pour l'activité de l'Ecole M. FONTAINE déclare qu'il y a actuellement 205 enfants inscrits qui sont en grande partie des "queues de classes". Le nombre des absents est de 4% en moyenne.

M. le Docteur POREZ reconnaît de même que l'état sanitaire général des enfants est bon.

Sur l'initiative de M. le Professeur MINNE, le Conseil d'Administration charge M. FONTAINE d'exprimer sa satisfaction au personnel enseignant et de remercier l'Inspection Académique de son choix judicieux.

Le Conseil d'Administration entreprend ensuite une révision des questions intéressant l'Ecole de Plein Air déjà examinées lors de la dernière réunion, et qui ont fait l'objet d'une étude par le Service des Travaux.

1° Lits de repos.-

Une première lettre adressée au premier fournisseur étant restée sans réponse, une lettre de rappel recommandée avec accusé de réception a été envoyée; en réponse la Maison CIMEX vient de demander au Service des Travaux de lui retourner son matériel, ce qui va être fait.

La Maison CHAVAL consultée ne peut fournir des lits de repos au modèle proposé par M. le Directeur de l'Ecole de Plein Air. Une Maison parisienne a fait parvenir le 12 décembre un échantillon de lit "GALLIA" type école de plein air; une étude est actuellement en cours afin de connaître si des lits de ce modèle peuvent être livrés par les adjudicataires de la Ville de Lille ou fabriqués par le Service des Travaux.

2^o SALLES DE DOUCHES.-

Du coté garçons la pose de caillebotis est envisagée autour des douches.

Du coté filles; en plus des caillebotis il pourra être établi deux écoulements d'eau aux points bas, s'il y a la possibilité de raccorder aux canalisations existantes.

3^o CUISINES.-

Un avis favorable est donné pour un meilleur aménagement des cuisines par le Service des Travaux, mais il est décidé de surseoir actuellement à toute transformation ou acquisition complémentaire.

4^o BANCS.-

M. le Professeur MINNE interviendra auprès du Service compétent pour la confection des bancs à installer dans la cour de l'école.

5^o W.C.-

Le Service des Travaux a constaté qu'il n'existait pas la possibilité d'y installer l'eau courante car il n'existe pas de fosses septiques (elles-mêmes impossibles à installer). Il semble que la création d'un effet d'eau du coté des garçons puisse être envisagée malgré un danger de gel annuel.

6^o ESCALIERS.-

L'obturation des baies par du verre ondulé armé sur cadres de cornières va être proposée par le Service des Travaux.

L'ensemble de tous ces projets de travaux va faire l'objet d'une demande spéciale de crédits dans le budget de 1955.

M. DE BAERE donne quelques chiffres sur la consommation des denrées pendant la période du 5 novembre au 4 décembre 1954 :

beurre	110 kg
pain	990 kg
lait	1950 litres
viande de boeuf	195 kg
viande de cheval	152 kg
jambon	85 kg
sucré	115 kg
confiture	110 kg
fruits	850kg

La participation des familles de 55.000 Frs par semaine environ s'est élevée pour la période du 17 septembre au 18 décembre 1954 à 713.340 Frs.

La dépense brute en denrées alimentaires a été de 816.000 Frs.
L'effectif moyen a été de 187 enfants.
Compte tenu des sorties de denrées effectuées le coût brut des denrées sorties non préparées s'est élevé à environ 200 Frs par jour et par enfant.

A titre indicatif M. DE BAERE déclare que la consommation du gaz s'est élevée pour cette même période à 4.000 mètres cubes environ.

M. le Docteur SIMONOT souligne les inconvénients des réunions du samedi soir; aussi après avoir entendu l'explication de M. le Professeur MINNE sur le fait que les parlementaires, membres du Conseil d'Administration, ont souhaité que les réunions aient lieu le samedi ou le lundi, le Conseil d'Administration décide de tenir ses réunions mensuelles le vendredi vers 17 heures.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 heures.

Le Président,

Professeur J. MINNE